

LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT FILLES ET GARCONS

1. SPECIFICITE DE LA BOXE EDUCATIVE ASSAUT

La boxe éducative assaut est une forme de pratique ouverte à toutes et à tous. Elle se différencie de la boxe amateur et professionnelle sur deux exigences fondamentales :

- Ne pas nuire à son adversaire
- Etre sanctionné pour tout comportement violent

La logique de l'activité BOXE reste identique, quelles que soient les formes de pratique. Seule la puissance des touches les différencie. La puissance doit expressément différencier la boxe éducative assaut où l'on touche, et la boxe pré combat et combat où l'on frappe.

Les élèves doivent s'imposer par leurs qualités techniques et tactiques, mais en aucun cas par la puissance des coups. La vitesse d'exécution n'est en rien modifiée, mais doit s'accompagner d'une maîtrise totale de l'impact sous peine de pénalités

2. CADRE REGLEMENTAIRE

- **Le face à face :**

Tout au long du match, les boxeurs doivent demeurer face à face. Un boxeur qui tourne le dos à son adversaire ou qui baisse la tête (visage face au sol) est immédiatement sanctionné.

- **Le ring :**

L'espace de pratique est un carré de 4 à 6 mètres de côté, délimité par des cordes. Le ring n'est pas obligatoirement surélevé.

- **Les reprises et durée des assauts :**

Les assauts se déroulent en 3 reprises dont la durée varie suivant l'âge :

- poussin(e)s, benjamin(e)s, minimes filles: 3 x 1'
- minimes garçons, cadettes: 3 x 1'30
- cadets, juniors, seniors femmes et hommes : 3 x 2'

Le chronomètre ne doit jamais être arrêté sauf sur demande de l'arbitre.

Entre chaque reprise, l'élève regagne son coin pendant 1 minute. Il doit rester debout, face à son adversaire. Une seule personne titulaire d'une licence FFB peut accompagner et conseiller le boxeur dans son coin. Pendant la minute de repos, il ne doit pas pénétrer à l'intérieur des cordes.

Durant les reprises, il doit être assis et ne doit pas parler. Dans le cas contraire l'arbitre peut sanctionner le boxeur.

- **LES TOUCHES**

Seules les touches délivrées le poing fermé avec la tête des métacarpiens et les premières phalanges sont comptabilisées. Toute touche avec une autre surface est sanctionnée.

- **LES CIBLES**

Les boxeurs doivent atteindre l'opposant sur le devant et les côtés du buste et de la face. Les touches sur les bras de l'adversaire sont autorisées, mais ne sont pas comptabilisées. Les touches sur toutes les autres parties du corps sont sanctionnées.

- **LA TENUE REGLEMENTAIRE**

Une tenue incomplète entraîne la disqualification.

Les boxeurs doivent porter :

- les filles :

- ☺ une paire de gants
- un casque
- un protège-dents
- un short mi-cuisses
- un T-shirt ou débardeur non échancré aux aisselles et rentré dans le short, (brassière interdite)
- des bandages enroulés autour de chaque main. (Les mitaines ne sont pas autorisées)
- un protège -poitrine (non obligatoire) mais fortement conseillé
- le port de bijou, piercing, montre est formellement interdit. Il entraîne automatiquement la disqualification

- les garçons :

- ☺ une paire de gants
- un casque
- un protège-dents
- un short mi-cuisses
- des bandages enroulés autour de chaque main. (Les mitaines ne sont pas autorisées).
- un débardeur
- une coquille
- le port de bijou, piercing, montre est formellement interdit. Il entraîne automatiquement la disqualification

3 l'ARBITRAGE

- Conduite de l'arbitre:

IL VEILLE EN PERMANENCE A LA SECURITE DES BOXEURS. Il a pour tâche de repérer un élève fautif et de le sanctionner. Il ne peut en aucun cas juger et diriger en même temps.

- Les commandements de l'arbitre :

Ils sont au nombre de deux :

- STOP : impose un arrêt immédiat des boxeurs. Il est utilisé dans trois cas :
1 dès qu'une faute est commise par un boxeur pour le sanctionner

- 2 dès que le gong sonne pour mettre fin à la reprise
- 3 dès qu'un problème empêche le déroulement normal de la rencontre (casque ou chaussure détachés, glissade, dans ces cas précis, l'arbitre demande alors un arrêt du chronomètre.

- **BOXE** :

Permet d'autoriser les boxeurs à débiter la reprise ou à reprendre à la suite d'un STOP.

- **RÔLE DE L'ARBITRE:**

- **il fait observer le cérémonial** avant, et après l'affrontement, avec beaucoup d'attention, ne tolérant aucune manifestation déplacée-

1 **avant** :

- il monte sur le ring en premier
- il vérifie la tenue des boxeurs
- il invite les boxeurs à venir se toucher les gants
- il s'assure que les juges et les boxeurs sont prêts
- il signale au chronométreur le début de la rencontre : « chrono » (le gong sonne)
- il dit « BOXE » pour autoriser les boxeurs à débiter.

2 **après** :

:

- il rassemble les bulletins des juges (pour un jugement avec bulletins) et les vérifie.
- il les donne au régulateur de ring
- il invite les boxeurs (directement) à se serrer la main (pour un jugement au b compteur) avant et après la décision
- il prend la main de chaque boxeur, et lève le bras du vainqueur.
- il serre la main de chaque boxeur.

- **Il intervient chaque fois qu'une infraction (même légère) est commise.**

Il est interdit :

- De frapper fort ou d'en avoir l'intention
- De toucher avec la partie non autorisée des poings
- De baisser la tête (visage face au sol)
- De tourner le dos à son opposant
- De toucher une zone interdite
- De parler en boxant
- De tenir ou de pousser
- De sauter pour toucher l'adversaire
- D'attaquer l'adversaire de façon désordonnée sans aucun souci défensif
- D'avoir un comportement antisportif.

Si le boxeur commet une faute grave ou visiblement intentionnelle, l'arbitre peut le disqualifier sans le sanctionner au préalable. En cas de doute, il peut demander l'avis des juges pour rendre sa décision.

- **il sanctionne :**

Chaque faute est sanctionnée par une pénalité.

Il dit STOP, lorsqu'une faute est commise

Il désigne le fautif pour le sanctionner

Il justifie son arrêt par un geste correspondant à la faute

Il évalue la gravité de la faute et demande aux juges d'ajouter à l'adversaire du boxeur sanctionné :

- Soit par une pénalité à 1 point s'il juge la faute non intentionnelle
- Soit par un avertissement à 3 points pour une faute qu'il juge intentionnelle, grave, et qui porte atteinte à l'éthique de la BEA.
Le nombre de sanctions est limité à 9 points, cependant l'arbitre peut prononcer la disqualification d'un boxeur s'il estime qu'il ne répond pas à l'esprit de la boxe éducative assaut : - faute(s) –intentionnelle(s) – fautes(s) grave(s).
- il dit BOXE pour faire reprendre la rencontre
- il disqualifie en cas de faute grave.

- **Pendant la minute de repos**, l'arbitre consulte chaque juge pour connaître le boxeur qui a l'avantage. Une fois qu'il a pris connaissance de l'avis de chacun, il fait annoncer suivant les cas :

- « avantage boxeur rouge »
 - « avantage boxeur bleu »
 - « égalité » s'il n'est pas possible de les départager.
 - Avec l'aide de la table des officiels, il fait préciser les points de pénalité de chacun des boxeurs.
- et donne l'avantage

- **Cas particuliers :**

- Si un saignement de nez apparaît, l'arbitre décide : d'arrêter le match s'il estime que le saignement est trop important, ou si le boxeur saigne pour la seconde fois. La décision sera alors donnée aux points. Le boxeur qui bénéficie du plus grand nombre de juges en sa faveur est déclaré vainqueur (G.P)
- En cas de blessure non imputable à une faute de l'adversaire, une décision aux points sera rendue (G.P)
- Si l'arbitre observe une trop grande différence de niveau entre les deux opposants, il peut mettre fin à la rencontre, mais doit auparavant s'assurer auprès des juges que le boxeur paraissant plus faible est bien en retard. Ensuite, il prononce une décision aux points pour infériorité manifeste (G.P)
- Si l'entraîneur ou le boxeur souhaite arrêter le match, l'adversaire sera déclaré vainqueur par abandon (G.AB)

4 Le jugement :

- Marquer 1 POINT

. Un duel n'est jamais que la succession de phases : « phase d'attente », lorsque les boxeurs sont à distance et s'observent, et « phase d'échange » dès que la première touche est délivrée.

Un échange commence dès qu'une touche, autorisée et contrôlée, délivrée par l'un des boxeurs atteint une cible définie par le règlement, il se termine quand : l'enchaînement s'interrompt, ou, au moment où les deux boxeurs se séparent, soit, sans intervention de l'arbitre, soit, avec intervention de l'arbitre : sur un « stop ».

Chaque phase d'échange est attribuée au boxeur qui touche le plus. Le nombre de touches et la durée de l'échange ne changent pas la valeur du score obtenu: Tous les échanges ont la même valeur : qu'ils correspondent à une touche, ou un enchaînement de touches, il s'agit toujours d'un échange en faveur d'un boxeur.

Ainsi, un échange peut durer le temps d'une touche ou de plusieurs, le temps d'une attaque ou d'une attaque suivie de contre-attaques, d'une seconde à plusieurs secondes.

L'échange est attribué au boxeur qui est le moins touché ou qui n'a pas été touché.

Un échange nul : égalité de touche(s) pendant l'échange n'est pas comptabilisé par le juge sur son bulletin.

Le gain de l'échange ne dépend donc pas, de la durée de l'échange, mais de la domination manifeste, avec touche pendant celui ci.

Le juge doit attendre la fin de chaque échange, pour se prononcer, mais il doit l'avoir fait avant que ne commence la prochaine phase d'échange.

La qualité majeure d'un bon juge est de rester attentif à la succession des phases d'attente et des phases d'échange, en n'oubliant pas de donner une décision à la fin de chaque échange (soit bleu, soit rouge) ou de ne rien noter s'il considère l'échange nul.

TOTAUX DES SCORES ET DECISION

Jugement au bulletin

L'addition des scores se fait sur le principe du « boxe compteur » : le score de la première reprise sera ajouté à celui de la seconde, puis de la troisième, pour un score final prenant en compte la totalité des échanges gagnés pendant tout l'assaut ..

A la fin de chaque reprise, le juge désigne à l'arbitre le boxeur qui mène au score.

A la fin du match et avant de donner son bulletin à l'arbitre, il :

- Inscrit son nom
- Inscrit la couleur du vainqueur
- Entoure la décision :
 - G.D si un boxeur est disqualifié
 - G.AB si un boxeur a abandonné
 - G.P pour tous les autres cas
 - ou MN s'il y a lieu (hors championnat seulement)

Le jugement se fait toujours avec un nombre impair de juges (1, 3 ou 5).

En dehors d'un jugement avec 1 juge unique, (situation à éviter), la décision est donnée au nombre de juges en faveur du bleu et du rouge. Exemple : 2 à 1 en faveur du rouge (*avec 3 juges*) ou 3 à 2 en faveur du bleu (*avec 5 juges*).

En championnat : si l'ensemble des scores donne égalité à la fin de l'assaut, il donnera un « avis préférentiel » en fonction des éléments suivants pour déterminer le vainqueur de la rencontre :

- 1er critère : Respect du règlement : avantage au boxeur qui a le moins de points de pénalité
- 2ième critère : le boxeur qui n'a pas été le premier sanctionné
- 3ième critère : le boxeur le plus jeune

Hors Championnat, la décision sera match nul.

LE BULLETIN

BULLETIN DE JUGEMENT DE BOXE EDUCATIVE ASSAUT				
1 ère Faute commise par le Boxeur : Rouge / Bleu				
ROUND	BOXEUR COIN ROUGE	BOXEUR COIN BLEU		
1				
	Total 1ère rep.		Total 1ère rep.	
2				
	Total 1ère + 2 ème rep.		Total 1ère + 2 ème rep.	
3				
	Total 1ère + 2 ème + 3 ème rep.		Total 1ère + 2 ème + 3 ème rep.	
VAINQUEUR (Rouge ou Bleu) :			NOM du JUGE :	
DECISION : G.P. / G.Disq. / G.Ab./..MN./				

JUGEMENT AU BOXE COMPTEUR

Le « Boxe compteur », système informatique autonome, assure le comptage des points, la chronométrie et la désignation du vainqueur en fonction des réglementations boxe assaut, pré combat et amateur.

L'utilisation du boxe compteur, permet un jugement avec 1 juge unique. (pour cela, il ne faut brancher qu'un seul boîtier)

L'utilisation du « Boxe compteur » est simple. Nous précisons ci-après les modalités de saisie des pénalités en Boxe Educative Assaut.

Cas d'une pénalité

Prenons l'exemple d'une pénalité donnée pour faute du boxeur rouge

A l'énoncé de la sanction par l'arbitre,

- chaque juge appuie **1 fois** sur le bouton noir du côté rouge. Le boxe compteur enregistre + 1 point pour le boxeur bleu

Cas d'un avertissement.

Prenons l'exemple d'un avertissement donné pour faute du boxeur rouge

A l'énoncé de la sanction par l'arbitre,

- le responsable du boîtier central appuie sur la touche « stop », puis sur la touche « avertissement »
- sur le boîtier des juges le voyant vert clignote
- chaque juge appuie **1 fois** sur le bouton noir du côté rouge. Le boxe compteur enregistre +3 points pour le boxeur bleu.

5 REGLES D'ORGANISATION D'UNE COMPETITION BEA

LES CATEGORIES DE POIDS ET D'AGES :

En Championnats Fédéraux, les catégories de poids sont indiquées dans le tableau suivant :

LES CATEGORIES DE POIDS

BEA

Poussins - Benjamins (mixte)	Minimes (mixte)	Cadets (mixte)	Juniors – Seniors (féminin)	Juniors – Seniors (masculin)
-18	-33	-45	-46	-48
-21	-36	-48	-48	-51
-24	-39	-51	-50	-54
-27	-42	-54	-52	-57
-30	-45	-57	-54	-60
-33	-48	-60	-57	-64
-36	-51	-64	-60	-69
-39	-54	-68	-64	-75
-42	-57	-72	-69	-81
-45	-60	-76	-75	-91
-48	-64	-80	-81	+91
-51	-68	-86	+81	
-54	-72	+86		
-57	-76			
-60	+76			
-64				
-68				
-72				

LES CATEGORIES D'AGE 2009/2010

Boxeur né en	Catégorie d'âge	Licence possible
2003 2002 2001 2000	P1 P2 Poussin P3	BABY BOXE à partir de 6 ans BOXE EDUCATIVE ASSAUT
1999 1998	B1 Benjamin 1 ^{ère} année B2 Benjamin 2 ^{ème} année	BOXE EDUCATIVE ASSAUT
1997 1996	M1 Minime 1 ^{ère} année M2 Minime 2 ^{ème} année	BOXE ADUCATIVE ASSAUT BOXE ADUCATIVE ASSAUT Ou PRE COMBAT ou AMATEUR
1995 1994	C1 Cadet 1 ^{ère} année C2 Cadet 2 ^{ème} année	BOXE ADUCATIVE ASSAUT Ou PRE COMBAT Ou AMATEUR
1993 1992	J1 Junior 1 ^{ère} année J2 Junior 2 ^{ème} année	BOXE ADUCATIVE ASSAUT Ou PRE COMBAT Ou AMATEUR Ou BOXE LOISIR
1991 et avant	S Senior	BOXE ADUCATIVE ASSAUT Ou PRE COMBAT Ou AMATEUR Ou BOXE LOISIR

IMPORTANT : En Championnats aucune tolérance de poids n'est accordée à la pesée, qui doit s'effectuer, pour tous les mineurs, avec, short et T-shirt.

Hors Championnats Fédéraux : un boxeur peut rencontrer un adversaire de catégorie de poids inférieure ou supérieure à condition de respecter l'écart de poids autorisé dans sa catégorie (+3 -3, +4 -4)...

Si deux boxeurs de catégories d'âges différentes se rencontrent, la durée de la rencontre dépend de la catégorie du plus jeune des deux opposants.

Les poussins sont autorisés à boxer.

LE POIDS DES GANTS

Le poids des gants : est fonction des catégories de poids :

- dans la mesure du possible, des gants de 8 onces pour le groupe 1 (*jusqu'à 45 kg*) ou, et
- gants de 10 onces
- bleus pour le boxeur coin bleu et rouges pour le boxeur coin rouge.

Hors Championnats Fédéraux, si un boxeur de moins de 45 kg rencontre un adversaire de + 45 kg, les gants seront de 10 onces.

Le fair-play

Il est exigé des boxeurs, et des instructeurs, une parfaite correction envers les adversaires, les officiels, le public. Tout comportement déplacé sera aussitôt sanctionné comme une faute technique et pourra entraîner un rapport sur le procès-verbal de réunion à l'encontre du boxeur et/ou de son instructeur.

Les conditions de déroulement des compétitions

Pour qu'une compétition officielle de boxe éducative assaut se déroule selon les critères fédéraux, il faut en faire la demande au comité régional. Le responsable de la CRBEA doit désigner :

1 délégué de réunion

- qui organise les matchs en accord avec les entraîneurs
- qui consigne les résultats et ses observations sur le procès verbal
- qui transmet le procès verbal au Comité Régional dans les 48 heures
- qui s'assure du bon fonctionnement du « boxe compteur », ou qu'il dispose de bulletins de jugements

De plus, en Championnats Fédéraux :

- il est responsable de la pesée
- il organise les tirages au sort
- il rédige les poules et les tableaux

1 régulateur de ring

- qui fait signer la charte aux entraîneurs, aux boxeurs, aux officiels (facultatif)
- qui est responsable du bon déroulement de la compétition
- qui coordonne et gère une équipe d'officiels
- qui fait, ou fait comptabiliser les points de pénalité
- qui réceptionne la feuille de résultats du « boxe compteur » ou les bulletins de l'arbitre pour les contrôler et les transmettre au Délégué pour l'annonce du résultat

2 officiels (1 juge et 1 arbitre au minimum)

le club organisateur doit prévoir un chronométrateur

- Seuls les officiels de boxe assaut étant en possession de la licence d'officiel et licenciés pour la saison en cours, peuvent participer activement à la mise en place et au déroulement d'une compétition officielle de boxe assaut.

**SIGLES A INSCRIRE SUR LE LIVRET INDIVIDUEL
ET
SUR LE PROCÈS –VERBAL**

DECISION	POUR LE GAGNANT	POUR LE BATTU	POUR LES DEUX
Aux points	G.P.	P.P.	
Arrêt de l'arbitre pour infériorité manifeste	G.P.	P.P.	
KD sur touche régulière décision aux points	G.P.	P.P.	
Blessure sur touche régulière décision aux points	G.P.	P.P.	
KD sur touche irrégulière	G.D.	P.D.	
Blessure sur touche irrégulière	G.D.	P.D.	
Arrêt de l'Instructeur	G.Ab	P.Ab	
Arrêt de l'Elève boxeur	G.Ab	P.Ab	
Disqualification	G.D.	P.D.	
Forfait d'un boxeur en championnat	G.W.O-	P.W.O-	
Match nul		-	M.N